

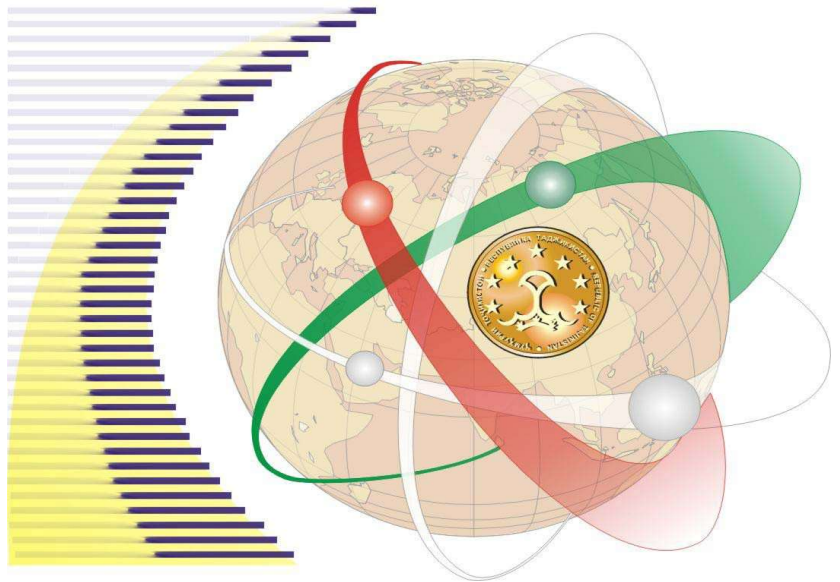


La revue scientifique
**Les Cahiers
du CBRST**

La science au service de la société

DOSSIERS

**Lettres, Sciences Humaines et Sciences
Sociales**



03 BP 1665Tél (229) 21 32 12 63 2132 09 77

Fax : (229) 21 32 36 71

Mail : cahiersducbrst@yahoo.fr ;

cahiersducbrst@gmail.com

Site Web: <http://www.cbrst-benin.org>



SOMMAIRE

1. Discursivité et sémantique des proverbes *bisa* et *moore* : le stéréotype de sexe.....01
Oumar LINGANI
2. Les expulsés de Folembay (1994-2019).....21
Mahamoudou OUBDA
3. Ethical issues confronting leaders in educational management in republic of Benin.....47
Théophile G. KODJO SONOU
4. Population, pression foncière liée a la vente des terres et vulnérabilité agricole dans l'arrondissement de Gobada (commune de Savalou).....66
Gabin Ahognisso TCHAOU
5. Des représentations sociales a la prise en charge : le cancer du col de l'utérus en milieu urbain, Ouagadougou, Burkina Faso..... 85
Salifou ZEBE
6. Stratégies d'insertion socioprofessionnelle des patients guéris du noma dans la région du centre du Burkina Faso : cas de l'ONG « sentinelles » et la « fondation l'hymne aux enfants ».....131
T. Pascal ZOUNGRANA
7. L'expression de la révolte dans la dramaturgie de Jean-Pierre Guingane : cas des pièces *le fou* et *la malice des hommes*.....151
Seexonam Komi AMEWU
8. Faible réactivité commerciale du Bénin : l'influence de la demande étrangère.....173
Emile AIFA
9. Production et commercialisation de l'arachide dans la commune de Dassa-Zoume (centre Bénin).....202
Aboubakar KISSIRA



10. Kant et sa philosophie de l'histoire.....222
Ayouba LAWANI
11. Le pays senoufo de Côte-d'Ivoire : économie et société à l'orée de la colonisation française (fin XIX^e-1905).....237
YEO Valy
12. Analyse technico économique de la production piscicole dans le département de l'atlantique.....261
Honorat SATOQUINA
13. Déterminants des stratégies d'adaptation à l'érosion côtière.....285
Inès Djohôdô MONWANOU
14. Pédagogie, didactique par l'image.....300
Elavagnon Dorothee DOGNON
15. Chronotopie identitaire, hétérotopie mémorielle: résistance et résilience des esclaves dans A Mercy de Toni Morrison.....310
Fatoumata OUSMANE
16. Au sujet de la protection et de la conservation d'éléments du patrimoine de la ville de Porto-Novo : entre patrimoine architectural et objet rituels et musicaux.....335
Didier Marcel HOUENOUE
17. Le phénomène d'enfants de la rue à Porto-novo (Benin) : causes, prise en charge institutionnelle et énigme de l'insertion socioprofessionnelle.....357
MEHINTO Michel Mètonou
18. Monoparentalité féminine et pauvreté à Porto-Novo au Bénin : éléments de compréhension et analyse des stratégies de prise en charge.....385
GBAGUIDI Arnauld, SETHO Hugues, HOUETCHENOU Bernard ; HOUNGBO Audrey
19. Electricité décentralisé dans l'Alibori: risque environnemental d'une prolifération non contrôlé.....398
BOKO Finangnon A.M-A. Dominique



20. La sorcellerie : Un conçu social ou une réalité mystique au Sud du Bénin ...417
Florent Eustache HESSOU, Dodji H. AMOUZOUVI
21. Etudes des facteurs d'inefficacité du système de gestion des congés du personnel dans les administrations publiques béninoises.....427
Déo-gratias T. RIBOUIIS, Emmanuel C. HOUNKOU
22. Le député, le peuple et l'argent : analyse socio-anthropologique des déterminants des dépenses politiques au Benin.....453
CHABI IMOROU Azizou
23. Comprendre les facteurs explicatifs de la déviance fiscale dans la commune d'Abomey-Calavi au Sud Bénin 475
BOKO-AZONHE Ghislaine



CAHIERS DU CBRST

Cahiers du CBRST

N° 18, 2^{ème} semestre 2020 ; ISSN : 1840-703X, Cotonou (Bénin)

Dépôt légal n° 12567 du 04/11/2020 4^{ème} trimestre 2020

Bibliothèque Nationale du Bénin,

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Professeur Marc T.T. KPODEKON ; Directeur Général du CBRST

DIRECTEUR ADJOINT DE PUBLICATION : Professeur *AZONHE Thierry Hervé*

CONSEILLER SCIENTIFIQUE : Apollinaire Guy MENSAH ; *Directeur de Recherche*

REDACTEUR EN CHEF : SOGLO Yves

SECRETAIRE DE REDACTION : AGBOKOUNOU Aristide

COMITE SCIENTIFIQUE

Médecine et santé publique

Pr. DARBOUX Raphael (Bénin), Pr. SECK Sidy Mohamed (Senegal), Pr. BIGOT André (Bénin), Pr. KABA Lamine (Guinée), Pr. AKPONA Simon (Bénin), Pr. LALEYE Anatole (Bénin), Pr. El Hadj KA Fary (Senegal), Pr. HOUNNOU Gervais (Bénin), Pr. HOUNGBE Fabien (Bénin), Pr. MASSOUBODJI Achille (Bénin), Pr. KAZE François (Cameroun), Pr. LALEYE Anatole (Bénin), Mca SABI Kossi (Togo)

Agriculture, environnement et sciences de l'ingénieur

Pr. MAKOUTODE Michel (Bénin), Pr. OYEDE Marc (Bénin), Pr. MENSAH Guy Apollinaire, Pr. TOSSA Joel (Bénin), Pr. SINSIN Brice (Bénin), Pr. GBENOU Joachim (Bénin), Pr. GBAGUIDI Fernand (Bénin), Pr. AHANHANZO Cornelle (Bénin), Pr. HONTONFINDE Félix (Bénin), Pr. SOCLO Henri (Bénin), Pr. ADOUKONOU S. Dominique, Pr KPODEKON Marc T.,

Lettres, sciences humaines et sociales

Pr. ALINSATO Alastair (Bénin), Pr. AZONHE Thierry Hervé (Bénin), Pr. TCHAMIE Tiou (Togo), Pr. CLEDJO Placide (Bénin), Pr. HOUNDENOU Constant (Bénin), Pr. IGUE Charlemagne (Bénin), Pr. HOUNKOU Emmanuel (Bénin), Pr. ANIGNIKIN Sylvain (Bénin), Pr. GLIDJA Judith (Bénin), Pr. SAMBA KIMBATA Joseph (Congo B), Pr. GBEASSOR Messanvi (Togo), Pr. AFOUDA Abel (Bénin), Pr. ZOUNGRANA Pierre Tanga (Burkina), Pr. ATTANASO Odile (Bénin), Pr. JOSSE Roger (Bénin), Pr. Pr. VISSIN Expédit (Bénin), Pr. AMOUZOUVI Dodji H. (Bénin), Pr. SOGBEDJI M. Jean (Togo), Pr. GBEMOU Mahulikplimi K. (Togo), Pr ODOULAMI Léocadie, Pr IMOROU Aboubakari,

COMITE DE LECTURE

Prof DOSSOU-YOVO Adrien; Pr AVLESSI Félicien; Prof CLEDJO Placide; Prof da CRUZ Maxime; Prof EDAH Daniel ; Prof KOUNOUEWA Basile ; Prof MENSAH G. A.; Prof TOSSOU Okri Pascal; Prof AGOÏNON Norbert ; Dr TENTE Brice; Dr YABI Ibourahima; Dr. Zacharie SOHOU ; Pr. LALEYE Anatole ; Prof. GBAGUIDI Célestin ; Prof MONGBO Roch ; Prof. GNELE José ; Dr ALAMOU Eric ; Prof AZANDO E. V.; Dr DOUGNON Victorien; Prof GBAGUIDI Fernand; Prof GBANGBOCHÉ A. B.; Prof GLELE KAKAÏ Romain ; Prof TCHIBOZO Eric ; Pr HOUNHOUIGAN Joseph ; Pr KPOVIÉSSI Salomé ; Pr OYEDE Marc ; Pr. Ag. FOLLIGAN Bénédiction ; Pr. Ag. YAO-GNANGOURA Victor ; Pr. AKPONA Simon ; Pr. ALLABI Aurel ; Pr. BIGOT André ; Pr. CHIKOU Antoine ; Pr. DARBOUX Raphael ; Pr. HOUNGBE Fabien ; Prof. GLIDJA Judith ; Pr. HOUNNOU Gervais ; Prof. Ag. MOUMOUNI Hassane ; Prof LANHA Magloire ; Prof. CHABOSSOU Augustin ; Prof AINA Martin ; Prof ALLABI Aurel ; Dr HOUNGNIHIN Roch ; Prof. SOGLO Yves ; Prof JOHNSON Christian; Prof KPOHOU Ferdinand; Prof GNIMADI Clément, Prof SOHOU Zacharie; Dr AGBOKOUNOU Aristide, Dr DEGBEY Georges; Prof VIGNINOU Toussaint; Prof GIBIGAYE Moussa; Prof YABI Fidèle; Prof OREKAN Vincent; Prof GBAGUIDI Arnould; Prof TOKO Ismaël; Prof VISSOH Sylvain; Prof HEDIBLE Sidonie, Dr SOSSOU K. Benoît ; Prof. AHOUANJINOU Raymond-Bernard ; Prof. GOMEZ Ansèque ; Prof. VODOUNOU Jean Bosco; Prof. DOSSOU Jéstin Paulin; Prof. AFOUDA Servais; Prof. HADONOU Julien; Prof. TAMA Clarisse

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.



AU SUJET DE LA PROTECTION ET DE LA CONSERVATION D'ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE PORTO- NOVO : ENTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET OBJET RITUELS ET MUSICAUX

Didier Marcel HOUENOUE

Maître de Conférences en Histoire de l'Art
Université d'Abomey-Calavi
didierhouenoude@gmail.com

RESUME

Le présent article s'attache à montrer la façon dont s'est constitué le patrimoine culturel matériel et immatériel de la ville de Porto-Novo. Ce patrimoine culturel est né des différents contacts entre les populations qui peuplent le territoire de la capitale du Bénin et de l'histoire portée par l'ancienne citée royale qu'elle fut avant la colonisation. Le patrimoine de cette ville, toutefois, est en voie de disparition et le présent article énumère certaines des causes qui en sont à l'origine. Cet article est en quelque sorte un plaidoyer pour la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel de la ville de Porto-Novo et une invitation à sa valorisation.

Mots-clés : *Porto-Novo, Patrimoine culturel matériel, Patrimoine culturel immatériel, disparition, sauvegarde*

ABSTRACT

This article attempts to show how the tangible and intangible cultural heritage of the city of Porto-Novo was formed. This cultural heritage was built from the various contacts between the populations that inhabit the territory of the capital of Benin and from the history carried by the ancient royal city that it was before colonization. The heritage of this city, however, is endangered and this article lists some of the root causes. This article is in a way a plea for the safeguarding of the tangible and intangible cultural heritage of the city of Porto-Novo and an invitation to its enhancement.

Keywords: *Porto-Novo, Tangible cultural heritage, Intangible cultural heritage, disappearance, safeguarding*



INTRODUCTION

Ville de culture, ville de savoir, ville de nature, candidate à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, Porto Novo doit présenter les attributs d'une capitale moderne en développant une économie urbaine respectueuse de l'environnement basée sur le commerce, les services, la recherche, le tourisme tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel unique qui a forgé son identité. Celui-ci sera déterminant pour préserver une spécificité et une originalité de plus en plus recherchées dans le continuum urbain indifférencié et globalisé de demain. La ville de Porto Novo est connue pour être une cité à trois appellations. *Adjaché*, *Hogbonou*, *Porto-Novo* sont les appellations distinctes de la ville fondée à la fin du 17^e siècle par des vagues successives de migrants yoruba et adja-gun : Xogbonou est la désignation que lui attribuèrent les conquérants Aja venus de Tado qui s'installèrent vers la fin du XVII^e siècle. Adjacè celle sous laquelle elle fut désignée par les autochtones qui accueillirent ces Aja et enfin Porto-Novo, la dénomination des explorateurs Portugais¹ qui y débarquèrent dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. La triplicité nominale de la ville, Capitale du Bénin, est la synthèse de son histoire patrimoniale riche d'échanges culturels et complexe de par les parcours qu'elle traverse. L'empreinte de ce passé reste encore visible dans le paysage urbain tangible et intangible de la cité des trois noms que lui ont valu son histoire de peuplement et sa rencontre avec le monde européen. Porto-Novo est donc à la fois une ancienne cité royale et le siège de l'administration coloniale française du Dahomey. Porto-Novo n'est pas le symbole d'une société ou d'une époque ; son histoire et la constitution de son patrimoine témoignent des principaux événements qu'a vécu cette partie de l'Afrique cité et elle renvoie tantôt à la culture adja, tantôt à la culture yoruba ; tantôt à l'économie de traite, tantôt à la domination coloniale². Le patrimoine, autrefois restreint aux seuls « monuments historiques » tend à prendre une dimension plus large et stratégique en matière de gouvernance et de

¹ L'appellation « Porto-Novo » a été attribuée en 1752 par le portugais Eucharistus Campos en raison, pense-t-on, de sa ressemblance avec une ville portugaise, Porto. Une autre version associe le nom au commerce transatlantique : Porto-Novo signifierait « nouveau port » en portugais.

² Sinou, A. et Oludé, B. *Porto-novo : ville d'Afrique Noire*, Editions Parenthèses, Marseille, 1988, p.17



développement économique et social. La question de l'évolution de ce patrimoine au Bénin, plus précisément dans la région urbaine de Porto-Novo, lieu emblématique de la question patrimoniale en Afrique se construit à travers un contexte d'urbanisation intense, de défrichements rapides, de mutations sociales et culturelles et de transformations constantes des formes d'organisation humaine spatiale. Le Département de l'Ouémé est certainement au Bénin celui qui possède le plus d'édifices dont la destination principale et effective est de conserver et d'exposer des biens culturels meubles (mobiliers). La ville de Porto-Novo à seule compte trois musées conventionnels et un jardin botanique, conservatoire de plantes. Le présent article portera sur le patrimoine architectural de la ville de Porto-Novo et sur des biens meubles dont l'importance dans la culture immatérielle mérite qu'on s'y intéresse : les gozins, des tambours sacrés, des cloches rituelles et musicales et les adjogan. Les interrogations qui soutendent le présent article peuvent s'énoncer comme suit : Comment se présente le patrimoine culturel immobilier de la ville ? Comment s'est-il constitué et quels sont les problèmes auxquels il doit faire face ? Comment situer le patrimoine mobilier et celui immatériel dans cet ensemble ?

Au Bénin, le patrimoine culturel peut être appréhendé à travers une loi. La loi 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en république du Bénin (2007 : 9-11) qui définit ainsi le patrimoine :

Article 2 : *Constituent le patrimoine culturel de la nation, les biens qui, à titre religieux ou profane, sont désignés par l'Etat comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art, l'anthropologie, l'anthologie ou la science et qui appartiennent aux catégories ci-après ;*

- *les collections et spécimens rares de zoologie, de botanique, de géologie et d'anatomie, objets présentant un intérêt paléontologique ;*
- *les biens concernant l'histoire y compris l'histoire des sciences, des techniques et des technologies, l'histoire militaire et sociale ainsi que la vie des dirigeants, penseurs, sportifs, savants et artistes nationaux et les événements d'importance nationale ;*
- *le produit des fouilles archéologiques tant régulières*



- que clandestines, ainsi que les découvertes archéologiques ;*
- *les éléments provenant d'un monument artistique ou historique ;*
 - *les objets d'antiquité ou anciens ayant plus de cinquante (50) ans d'âge tels que :*
 - *tableaux, peintures et dessins faits entièrement à la main sur tous supports et en toutes matières à l'exclusion des dessins industriels et des articles manufacturés et décorés à la main ;*
 - *productions originelles de l'art statuaire et de la sculpture en toutes matières ;*
 - *gravures, estampes et lithographies originales ;*
 - *tapisseries, tissages, assemblages et montages originaux de toutes matières ;*
 - *le matériel ethnographique ancien ayant plus de cinquante (50) ans d'âge ;*
 - *les biens d'intérêt artistique anciens ayant plus de cinquante (50) ans d'âge tels que :*
 - *les biens immatériels tels que les traditions orales, les technologies et savoirs endogènes, les chants et danses, les rituels, les us et coutumes, toute la littérature orale et tous les artefacts y afférents ;*
 - *les manuscrits rares et incunables, livres, documents et publications anciens d'intérêt spécial historique, artistique, scientifique, littéraire, isolés ou en collections ayant plus de cinquante (50) ans d'âge ;*
 - *les timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, isolés ou en collections, ayant plus de cinquante (50) ans d'âge ;*
 - *les archives y compris les archives photographiques, télévisuelles et radiophoniques.*

Article 3 : *Constituent également le patrimoine culturel de la Nation :*

- *les sites et monuments ;*
- *les biens meubles et immeubles de l'époque coloniale tels que les infrastructures scolaires et sanitaires, les*



infrastructures de transport, les logements et résidences des cadres de l'administration coloniale, les églises, mosquées, sanctuaires, temples et autres lieux de culte, les édifices culturels, confessionnels ou traditionnels ainsi que les lieux de pèlerinage ;

- *les types d'architecture de retour ;*
- *les habitats d'architecture traditionnelle, isolés ou groupés en voie de disparition et tout autre type de construction dont la préservation et la conservation présentent un intérêt historique, artistique, scientifique ou pittoresque.*

Cette définition fait écho à celle de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution de 1954 qui définit les biens culturels et les conditions de leur protection dans son article ainsi qu'il suit :

Aux fins de la présente Convention, sont considérés comme biens culturels, quels que soient leur origine ou leur propriétaire :

*a. Les biens, **meubles** ou immeubles, qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproductions des biens définis ci-dessus;*

b. Les édifices dont la destination principale et effective est de conserver ou d'exposer les biens culturels meubles définis à l'alinéa a, tels que les musées, les grandes bibliothèques, les dépôts d'archives, ainsi que les refuges destinés à abriter, en cas de conflit armé, les biens culturels meubles définis à l'alinéa a.



Dans l'usage commun, la notion de patrimoine recouvre d'une façon imprécise tous les biens du passé. Sans rentrer dans les définitions, le patrimoine au sens culturel, celui qui nous intéresse, qu'il soit considéré à l'échelle d'une nation, de tel ou tel groupe social ou de l'humanité toute entière peut être entendu comme une somme d'objets anciens matériels ou immatériels, ou d'une manière plus générale comme toute forme d'expression humaine à laquelle on confère une valeur symbolique et culturelle pour la postérité. Capitale historique de la République du Dahomey puis de la République du Bénin, Porto-Novo se situe au sud-est du pays à une dizaine de kilomètres au nord de l'océan Atlantique. La ville borde une lagune qui communique avec l'océan à Cotonou et Lagos au Nigéria. Elle présente un tissu urbain et un patrimoine immobilier remarquable, relevant d'un triple registre : vernaculaire, afro-brésilien et colonial. Cette richesse patrimoniale vient de la diversité de ses peuplements issus de migrations et d'installations en provenance d'Afrique de l'Ouest, du Portugal, du Brésil et de France du 17^e siècle à nos jours³.

1- ZONE DE LOCALISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Il est relativement aisé de constater que le patrimoine sécrété au cours de l'histoire de la ville de Porto-Novo est concentré dans un périmètre bien délimité : celui déterminé par la lagune de Porto-Novo, au sud et le Boulevard extérieur au nord. Cette zone couvre une superficie totale d'environ 600 hectares. L'année 1960, année de l'indépendance nationale, a été le moment culminant du rayonnement de la ville en tant que capitale de la République. Avant 1960, Porto-Novo a été la capitale incontestée de la colonie. Après, elle a connu un lent déclin, au profit de Cotonou, perdant en dynamisme et en créativité ; elle semble actuellement renaître, grâce à la volonté politique manifestée à la Conférence nationale en 1990 qui a confirmé son rôle de capitale de la République, grâce également aux travaux d'urbanisation du Programme de Gestion Urbaine Décentralisée et du PSRPN.

³ Cousin, S. et Mengin, C., « Porto-Novo (Bénin) : une patrimonialisation contrariée ? », dans Vernières, M. (dir), *Patrimoine et développement*, Editions Karthala, Paris, 2011, p. 117



La densité et la variété des tissus patrimoniaux varient évidemment à l'intérieur de la zone délimitée ; par ailleurs, quelques témoins patrimoniaux se retrouvent également à l'extérieur de cette zone. En gardant ces derniers constats à l'esprit, on peut reconnaître une structuration de la ville historique de Porto-Novo en trois tissus où se retrouve concentré le patrimoine immobilier.

2- LES TROIS PRINCIPAUX TISSUS PATRIMONIAUX ET LES CATEGORIES DE PATRIMOINE IMMOBILIER

2.1 Le tissu colonial

Il est concentré au sud-ouest de la ville : c'est la partie qu'a occupée et développée l'administration coloniale, avec un modèle architectural particulier. La plupart des services de l'Etat et les grands équipements publics (Ministère, Directions nationales ou départementales, Hôpital, stade, grands établissements scolaires, etc.) s'y trouvent encore. L'architecture coloniale témoigne des réalisations de l'administration coloniale qui a développé un modèle architectural fonctionnel caractérisé par les galeries ouvertes permettant une climatisation naturelle. Certains services communaux occupent des bâtiments : Hôpital, Bureaux et Résidence du Commandant de Cercle, Tribunal de Conciliation.

2.2 Le tissu afro-brésilien

Situé au centre-nord, c'est la zone originelle d'installation de la plupart des familles afro-brésiliennes recensées à Porto-Novo. L'héritage architectural afro-brésilien est encore d'une certaine densité dans cette zone qui témoigne d'une époque où les Afro-Brésiliens ou "Aguda" jouaient un rôle majeur dans la vie économique et sociale de la colonie. L'architecture de type afro-brésilien est ainsi localisée dans l'espace de jonction entre le noyau ancien et la zone administrative coloniale à l'ouest de la ville. C'est le modèle véhiculé par les esclaves affranchis et inspiré des constructions de type brésilien ou portugais. Les constructions sont imposantes et marquées de motifs décoratifs. La mosquée centrale de Porto-Novo est l'un des prototypes le plus représentatif de ce modèle. Il s'agit de constructions influencées par le style baroque, décorées de motifs ou de symboles appartenant à un courant de pensée pour signaler un fait vécu au Brésil. Les



caractéristiques fondamentales observées dans le style architectural afro-brésilien concernent la décoration baroque des façades des maisons, le traitement de la boiserie, des portes et des fenêtres parfois agrémentées de jalousies ouvragées, l'utilisation de couleurs vives et des colonnades souvent surmontées de chapiteaux corinthiens et de porches vantaux aux formes courbes, des moulures autour des portes et fenêtres. Les matériaux utilisés pour la construction sont des briquettes en terre cuite, argile, sable, fines poudres de coquilles d'huitre, bois, raphia, poutre issue du palmier à huile. Pour polir les fenêtres et les portes, les afro-brésiliens utilisaient les feuilles du ficus exasperata, un arbre planté six mois avant la construction.

2.3 Le tissu vernaculaire

Occupant l'est de la zone délimitée, c'est le tissu urbain le plus ancien de la ville. C'est dans ce tissu que se trouvent les palais royaux, les grands temples vodoun, l'habitat concessionnaire (lignager) des plus vieilles familles de Porto-Novo. C'est évidemment la zone de concentration du patrimoine lignager. De conception architecturale locale, les habitations du style vernaculaire étaient le plus souvent regroupées et abritaient des personnes de la même famille (au sens large du terme). Une grande place (Sato⁴) réservée aux cérémonies vodoun se situe à l'entrée qui donne sur une cour jonchée d'autels de diverses divinités. « Toutes les constructions sont de plain-pied ; elles sont édifiées en terre de barre et couvertes de toits en chaume » (Sinou 1991).

3- LA MOSQUEE CENTRALE DE PORTO-NOVO : UN EXEMPLE D'ARCHITECTURE AFRO-BRESILIENNE

3.1. Les sources d'inspiration

L'architecture des édifices de la ville de Bahia influença les esclaves affranchis qui véhiculèrent le modèle et s'en inspirèrent dans les constructions à leur retour dans le golfe du Bénin. A Porto-Novo cette architecture est localisée dans l'espace de jonction entre le noyau ancien et la zone administrative coloniale à l'Ouest de la ville. Ce style fut adopté

⁴ Cour extérieure devant les maisons familiale aménagée pour accueillir les grandes cérémonies vodoun



pour l'édification des maisons de commerce et des mosquées dont le prototype le plus représentatif de ce modèle est la mosquée Centrale de Porto-Novo. La Grande mosquée centrale de Porto-Novo est un modèle d'architecture baroque importée du Brésil. Selon Sinou et Oloudé : « Elle a été construite sur le modèle de la cathédrale de Salvador de Bahia au Brésil. C'est le témoin de l'architecture baroque importée par les Afro-brésiliens de retour. Il s'agit de l'un des derniers modèles du genre après la destruction de la mosquée de Lagos »⁵.

La mosquée de Porto-Novo est en effet bâtie selon la même conception que celle de Lagos au Nigéria construite en 1885 et ouverte en 1894, mais actuellement démolie. « Le plan et l'architecture de la mosquée ont été définis après une visite de Porto-Noviens à la mosquée de Lagos, bâtie par les artisans afro-brésiliens. Les travaux de celle de Porto-Novo furent principalement dirigés par un entrepreneur issu de ce groupe qui s'inspira très directement des églises baroques de San Salvador de Bahia. Son emplacement et son style soulignent la puissance des Afro-brésiliens qui arrivent à imposer à l'ensemble des communautés musulmanes de la ville l'architecture des églises de leurs anciens maîtres »⁶.

La mosquée de Porto-Novo reste donc l'un des rares témoignages de l'héritage architectural des Afro-Brésiliens affranchis installés à Porto-Novo dès la fin du XIX^{ème} siècle. C'est cet héritage qui donne à la mosquée centrale de Porto-Novo sa dimension internationale dans le domaine de la préservation du patrimoine architectural de la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Ce chef-d'œuvre s'inspire des églises baroques de San Salvador de Bahia. La seule différence significative entre cette mosquée et les églises est la présence du croissant à l'endroit où sur les églises figure une croix.

⁵ Alain Sinou, Bachir Oloudé, *Porto-Novo, ville d'Afrique noire*, p. 131.

⁶ *Ibid.*

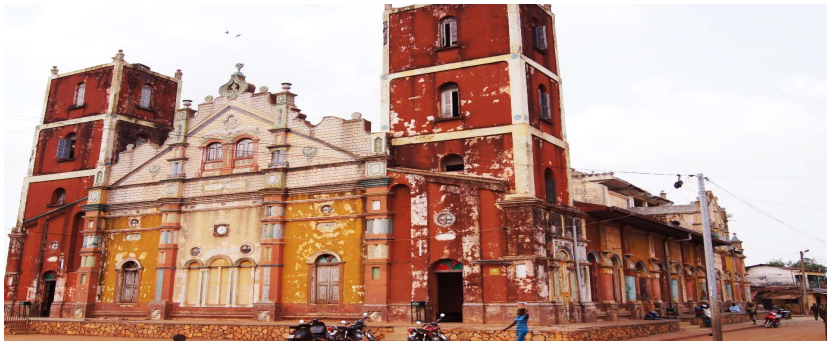


Illustration 3 : la Mosquée centrale de Porto-Novo (Didier Houénoué 2012)

3.2. La structure architectonique

La mosquée centrale se situe dans le 1^{er} arrondissement de la ville de Porto-Novo, rue 233 dans le quartier Zinkomey. Ses coordonnées sont : Longitude : 6°,28, 294 Nord et Latitude : 2°,37, 671 Est. Elle est actuellement composée de trois parties : une partie centrale, une partie postérieure et une partie latérale droite. Elle mesure 14,7 mètres de haut, sa façade principale mesure 53,8 mètres, sa façade latérale 38,17 mètres tandis que la façade arrière mesure 41,3 mètres. Les murs de la mosquée sont en briques de terre cuite revêtues d'un mortier de ciment ornés de motifs floraux et de frises. La toiture quant à elle est faite en béton armé ainsi qu'en tôle galvanisée tandis que la charpente est conçue en bois local. Les fenêtres sont en bois et en fer sculptés. Entièrement réalisée par des artisans afro-brésiliens de Porto-Novo, elle est remarquable par son volume, la richesse et la finesse de ses décorations. « En effet, parmi les motifs décoratifs observés sur les portes de la mosquée centrale de Porto-Novo, on retrouve la coquille de Saint-Jacques de Compostelle que les fidèles accomplissant le pèlerinage à Compostelle portaient sur eux afin de certifier de leur statut de pèlerin »⁷. Cette Mosquée traduit donc de nombreuses

⁷ Didier HOUENOUE, "La protection du patrimoine à Porto-Novo : l'action de la Maison du patrimoine et du tourisme". In Christine Mengin et Alain Godonou (s/dir.), *Porto-Novo : patrimoine et développement*, Publication de la Sorbonne/Ecole du Patrimoine Africain, 2013, p.4.



influences. Dans un premier temps, elle a probablement été construite sur un modèle ibérique comme l'illustre la présence de la coquille sur l'église et son style baroque : cela s'explique par le fait que San Salvador de Bahia était la capitale coloniale du Brésil. Dans un second temps elle a elle-même influencé les esclaves présents au Brésil qui une fois affranchis l'ont copiée en l'adaptant à l'islam que bon nombre d'entre eux adoptèrent. Cet édifice est tellement chargé d'histoire que toutes les mesures de protection et de patrimonialisation se justifient par la valeur historique. A l'intérieur, le sol est recouvert de carreaux et la voûte est composée de briques de terre cuite et de planche jointoyées et décorées. Tout comme la charpente, les fenêtres et les portes sont en bois local tandis que le sol extérieur est en sable et celui de l'intérieur en carreaux. L'entrée Est de la mosquée est composée de « deux imposants pylônes qui l'encadrent décorés avec des colonnades surplombées d'un fronton triangulaire qui porte le croissant lunaire et l'étoile, symbole de l'Islam »⁸. Autour du « Minbar » se trouve de sublimes décors, l'autel de prêche et de prière de l'Imam. Les fenêtres coniques sont incrustées dans les murs. L'aile latérale est composée de deux galeries également décorées.



Illustration 4 : intérieur de la mosquée centrale de Porto-Novo (Didier Houénoué 2012)

⁸ EPA inventaire 2001-2002



3.3. Extension et état de conservation

A partir de 1950, la ville de Porto-Novo et ses environs assistent à une extension / expansion nouvelle de l'islam. Ces extensions se traduisant par l'adjonction de bâtiments modernes en béton, notamment à partir des années 50, sous l'Imam Ali Balogoun. Ces nouvelles constructions masquent complètement la façade sud de l'ancien édifice et sont inspirées de l'architecture moderne. Ainsi dans les années 1960-1970, sous l'Imam Rahimi Moktar la mosquée subit des travaux d'extension dont la plupart participent à la configuration actuelle de la mosquée.

La mosquée comprend aujourd'hui trois parties principales : la salle de prière réservée aux hommes, les salles de prière pour les femmes, et celles réservées aux enfants. Dans la partie sud se trouve le minaret, seul signe distinctif de l'architecture des mosquées arabes. Ajouté dans les années 1970, c'est une extension moderne en béton armé et en étage qui tranche avec l'architecture originelle. Cette extension fut cependant détruite par la communauté musulmane après qu'elle ait été sensibilisée par l'Ecole du Patrimoine Africain sur la nécessité de sauvegarder le bâtiment original contre toute atteinte à son intégrité physique. En 1970, des travaux sont effectués sur la toiture afin de réparer les failles provoquées par les intempéries dans la voûte de la nef principale. La mosquée est un bien collectif et la communauté musulmane regorge de nombreux mécènes qui investissent dans l'entretien de l'édifice, cependant, ce dernier nécessite de nombreux travaux de restauration. Les fenêtres en bois sculptées sont en partie détruites et remplacées par des panneaux de bois qui ne se fondent pas dans l'architecture globale de la mosquée et mettent en péril son authenticité. Il serait nécessaire de placer à ces endroits des panneaux reprenant les motifs globaux des fenêtres d'origine afin de redonner une cohérence architecturale et une meilleure lisibilité à la mosquée. Les normes de restauration ne sont pas respectées et de nombreux ajouts en béton apparaissent au niveau de la façade principale. Le site est également menacé par l'extension du marché à proximité. Certains marchands exposent leurs produits le long de la façade latérale nord, ce qui favorise le dépôt de déchets. D'après l'inventaire réalisé par l'Ecole du Patrimoine Africain en 2004, il paraît urgent pour sauvegarder la Mosquée de créer une ligne de démarcation entre le marché et cette dernière. L'Ecole, lors de son inventaire, a proposé le rachat des maisons en ruines dans l'entourage de la



mosquée qui sont en dysharmonie avec l'architecture de cette dernière. L'inventaire prévoyait également « la réfection du système de sonorisation et d'électrification » ainsi que la « Révision du système des eaux usées ». ⁹ Il préconise également la destruction du rajout en béton et sa reconstruction suivant le style architectural initial. Pour l'Ecole du Patrimoine Africain, le maintien de l'extension menaçait l'authenticité et l'homogénéité du monument.

4. LES PROBLEMES DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PORTO-NOVO

Les dégradations provoquées par l'absence d'entretien sont rapides et irrémédiables comme l'illustre ci-dessous le cas de la maison de style colonial des héritiers Nagode aujourd'hui détruite hélas.

Aujourd'hui, nombreux sont les bâtiments parmi ceux qui constituent le patrimoine de la ville qui sont menacés de ruine si rien n'est entrepris.

4.1 Dangers menaçant le patrimoine historique de Porto-Novo

4.1.1 Les dégradations physiques

Au regard de la composante architecturale du patrimoine historique de Porto-Novo, qu'il soit royal, lignager, afro-brésilien, colonial, ou religieux, les dégradations les plus couramment observées sont d'une part, l'affaissement des toitures, des murs ou des façades, en partie ou en totalité, et d'autre part la dénaturation pour cause de réhabilitation peu soucieuse de normes ou la destruction totale soit par effondrement accidentel, soit par démolition délibérée. L'amenuisement par occupation des places et placettes ou par destruction de pans entiers de reliques de forêts sacrées, l'abattage inconsidéré d'arbres témoins sont les dégradations les plus courantes du patrimoine paysager.

4.1.2 Les causes des dégradations

Les dégradations qui viennent d'être décrites ont des causes multiples, plus ou moins spécifiques au tissu dans lequel on se trouve. Les intempéries ou

⁹ Exercice d'inventaire et de documentation de la Mosquée Centrale de Porto-Novo.



le vieillissement le plus souvent évoqués ne sont que des causes apparentes, immédiates. L'absence quasi totale d'une politique normative aussi bien au niveau de la ville qu'au niveau national fait que les pratiques les plus contestables se développent. Comme nous le verrons plus loin, la législation est soit insuffisante, soit ignorée ; il n'existe pas de pratique de classement. De même, l'absence, jusqu'à une date récente de réflexion et de pratiques positives de sauvegarde a inhibé les initiatives potentielles. Ceci est valable pour l'ensemble des trois tissus.

La "modernisation", le souci d'agrandissement et l'implantation de nouveaux immeubles pour les services publics sont les causes premières de destruction du patrimoine dans le tissu colonial. La dégradation du patrimoine architectural du tissu afro-brésilien tire une de ses principales causes dans les conséquences de l'indivision qui fait que toute action sur un bien commun à une famille doit forcément avoir l'approbation certifiée de tous les héritiers.... En ce qui concerne le tissu vernaculaire, c'est la très grande pauvreté de la population y résidant qui induit, semble-t-il, les destructions dramatiques de ce tissu. Le manque de ressources pour financer un minimum d'entretien, la pression démographique très forte entraînant l'insalubrité sont des phénomènes patents dans ce tissu.



Illustration 5 : exemple de patrimoine immobilier en dégradation (Didier Houénoué 2011)



Les problèmes de « modernisation » qui touchent au patrimoine immobilier et provoquent sa disparition sont les mêmes qui fragilisent les patrimoines mobiliers et immatériels et concourent à sa disparition. Certaines pratiques rituelles sont en voie de disparition, de même que les objets qui servaient à les pratiquer. C'est le cas des Gozin pour la cérémonie de l'eau lustrale et des Satô et des Adjogan.

4.1.3 Le gozin : une poterie rituelle

Le gozin¹⁰ désigne à la fois une cruche servant à recueillir et conserver de l'eau lustrale ainsi que les différentes cérémonies liées à l'utilisation de cette eau lustrale. Mireille David (1983) distingue ainsi : le Gozin des vodun (le plus connu est celui lié au culte des Nesuwé), le Gozin des ministres et le Gozin des rois. Une des caractéristiques de certains des gozin concerne la forme de la poterie qui est généralement longiforme. Selon Mireille David (op cit : 156) « Le bord est éversé simple avec une lèvre arrondie ou à moulure. Le col droit-parallèle s'évase dans un cas. Le corps convexe-convergent est ceint de bourrelets. Leur nombre détermine le sexe de la poterie : deux bourrelets peuvent signifier féminin et trois masculin, et inversement suivant les régions et les divinités (Brand 1972). Le fond est rond, sauf pour un vase qui possède un pied annulaire simple. Ils sont tous engobés ou peints en rouge ».

Le Gozin des rois est une cruche liturgique de forme cylindrique au long col symbolisant le roi, qui doit faire régner la paix, la prospérité, et la sécurité. Ces cruches étaient utilisées au sein du palais lors des rituels aux ancêtres, surtout à l'occasion de la cérémonie dite « Gozin royal ». Il s'agit de la cérémonie la plus importante du palais qui a lieu tous les dix ans en l'honneur des ancêtres royaux dans l'ancien royaume de Xogbonu. Cette cérémonie avait pour objectif d'assurer au royaume la fécondité et la prospérité. A cette occasion, douze jeunes filles vierges étaient choisies pour aller puiser l'eau aux sources. Pagnes noués à la poitrine, elles doivent transporter les cruches pour aller chercher l'eau à la rivière. A ce sujet il fallait prendre certaines précautions : l'eau était transportée avec de grandes précautions. Les jarres ne devaient pas toucher le sol avant que la mission

10



ne fût accomplie. Les consignes étaient strictes et la moindre infraction dans le recueil de l'eau pouvait coûter la vie aux contrevenants. Certains souverains, lors de leur règne, ont fait fabriquer des cruches en leur honneur.

4.1.4 L'eau lustrale des gozins

L'eau recueillie et conservée dans les gozins est de l'eau lustrale puisée à des sources et des points d'eau sacrés. Cette eau sert à consacrer des autels, temples ou encore des objets de cultes ou attributs royaux. Elle sert aussi à légitimer une charge. Ainsi par exemple comme nous l'explique Mireille David (*ibid.*), « Chez les Gun, lors de sa consécration, le roi est rasé et lavé avec l'eau du gozin. Avec cette eau de purification, on lave les pieds des ministres lors de leur nomination ». La quête de l'eau lustrale était si importante dans le règne d'un souverain qu'elle donnait lieu à des manifestations rituelles, culturelles et des réjouissances qui pouvaient durer de nombreux jours.

Cette eau qui se devait d'être pure ne pouvait ainsi être recueillie que par des jeunes filles dont la virginité était intacte. Durant de la procession qui menait du palais à la source sacrée et au retour, les jeunes filles étaient astreintes au silence. Elles avaient entre leurs lèvres des feuilles d'une essence végétale qui leur était remise dès le départ et qui était récupéré par les prêtres et prêtresses à la fin de la procession. La jeune fille qui avait perdu les feuilles qui lui avaient été remises au départ se rendait ainsi coupable d'avoir violé les règles du silence et d'avoir par la même occasion rendu inopérante toute la cérémonie sacrée. Il va sans dire qu'être choisie pour porter le gozin était un immense honneur pour une jeune fille, mais tout manquement aux règles qu'imposait un tel honneur jetait irrémédiablement le discrédit et la disgrâce sur la famille de la malheureuse et était puni de la peine capitale. Le gozin s'apparente à la jarre rituelle de la pluie des Gurunsi. Les Gurunsi réalisaient ce type de jarre afin de demander aux esprits de la nature d'apporter la précieuse eau après avoir ensemencé leur terrain. Ils y enfermaient des feuilles d'arbre en guise d'offrandes. Ensuite la jarre était disposée au milieu du champ. La jarre est munie d'un couvercle mais surtout d'une importante décoration faite de petits pics qui représentent chacun une goutte de pluie.



4- Sato, Gon et Adjogan

Le tambour, la cloche et la baguette d'adjogan appartiennent à deux grandes familles d'instruments de musique à savoir les membranophones et les idiophones. Les membranophones sont des instruments munis d'une membrane (parfois de deux) mise en vibration par frappement, direct ou indirect, par frottement ou friction. Les tambours font partie de cette catégorie. La membrane est très souvent constituée d'une peau d'animal séchée et tannée, puis tendue sur un support en bois, en poterie ou en métal. La vibration dans cette famille d'instruments est obtenue en se servant des mains ou de baguettes de bois qui percutent la surface de la membrane pour produire le son.

Les idiophones sont les instruments de musique qui ne sont ni à cordes, ni à membranes, ni à vent. Les instruments de cette famille sont composés de matières rigides et s'opposent de ce fait aux matières dites souples ou élastiques représentées par les cordes, les membranes et l'air. Le radical « idio » est issu du latin et se réfère à « soi-même ». Autrement dit, les instruments de cette catégorie produisent le son à partir de leur corps propre. La mise en vibration s'effectue selon cinq modes et détermine le classement en sous-catégories des idiophones. Ainsi on distingue des idiophones par frappement (le gon), par secouement, par pincement, par raclement et par frottement (le adjogan).

3-1- Le Sato : un tambour funéraire et sacré

Sato, Gankéké et Adjogan désignent trois instruments de musique utilisés dans certaines cérémonies dans la région de l'Ouémé et restent des éléments caractéristiques de la culture adja-fon du sud du Bénin. Le sato est un immense tambour haut d'environ 1,75 m fait de membrane en peau de bœuf tendue autour de chevilles en bois à l'aide des lanières de cuir. Le corps de l'instrument est fait d'iroko ou de bois blanc sculpté avec des chevilles radiales. Le tambour se fabrique par paire : mâle et femelle, ornés chacun d'attributs sexuels. On note cependant parfois des Sato bisexués. Le Sato appartient au registre du funéraire. Il se joue dans des circonstances funéraires ou lors des cérémonies commémoratives des morts qui ont lieu une fois l'an. Le jeu du tambour ne peut être exécuté que par des orphelins. Tout contrevenant attirerait selon la tradition le mauvais sort et la mort sur ses parents encore vivants. Les orphelins battent le rythme sur le tambour à



l'aide de baguettes légèrement recourbées. Pour qu'un défunt puisse transiter facilement de l'autre côté, il doit bénéficier des rites funéraires adéquats. Le Sato participe justement au passage du défunt, du monde visible au monde invisible.

3-2- le Gon : une cloche quasi incontournable

La cloche que l'on nomme communément gon est un objet conique en fer martelé pourvu d'un manche et dépourvu de battant. Elle appartient à la famille des idiophones par frappement, son battant étant détaché de l'élément principal. Les cloches sont simples ou doubles. Lorsqu'elles sont doubles, elles sont couramment désignées au Bénin par le terme générique, gon jumelé. Selon la forme ou la taille on le désigne par « Gankéké », « Ganvinon », « Gansu » ... (la racine gan renvoyant en gungbé à fer). Pour en jouer, on le tient d'une main par le manche tandis que de l'autre on bat la mesure en percutant la surface de la cloche à l'aide d'un battant qui est généralement en bois. Parfois la forme de la cloche peut varier selon les rythmes musicaux. On observe ainsi des cloches de petites tailles qui tiennent dans la paume de la main et qui ressemblent à première vue à une embarcation, mais qui représentent le corps éventré d'une tourterelle. Cette cloche est désignée en fongbé Ahuélékonnu, littéralement « poitrine de la tourterelle ». Enfin, la cloche n'est pas uniquement un instrument de musique. Son usage s'est également généralisé dans les manifestations culturelles et rituelles dans lesquelles il a surtout une fonction de communication.

3-3- le Adjogan : une musique de cour

Le « Adjogan » est un rythme propre à la cour royale de Porto-Novo et exclusivement exécuté par les femmes. Il s'exécute lors de réjouissances au palais royal mais également lors des cérémonies de veuvage. Vêtues d'un pagne noué à la poitrine et arborant diverses parures autour du cou, les femmes qui en jouent sont des princesses d'origine roturière et des princesses de la lignée royale formées par l'aînée des princesses de la cour. Elles tiennent dans leurs mains une longue baguette métallique d'environ un mètre de longueur appelé « Allohou » et recouverte de disques en cuivre. La musique est produite par frottement des disques en cuivre autour de la baguette dans un geste synchrone. La musique rythme ainsi les pas de danse



et les chants exécutés par les princesses. La musique et la danse rythment de nombreux événements de la vie humaine : des rites de naissance aux cérémonies funéraires, de veuvage en passant par les manifestations et réjouissances royales comme la procession liée au gozin. Les différents objets de la culture matérielle utilisés par les populations et conservés aussi précieusement sont autant de biens à transmettre aux générations futures afin que continue de vivre l'histoire et les valeurs des peuples qui les ont créés.

CONCLUSION

La ville de Porto-Novo est une cité dont la marque de l'histoire a façonné les habitudes des populations, contribuant à créer un vivre-ensemble qui se reflète dans son patrimoine culturel. Ce dernier toutefois, qu'il soit matériel ou immatériel est menacé de disparition. Les nombreuses atteintes dont il est l'objet, une forme de "modernisation" qui exclut la transmission aux générations futures des savoirs et savoir-faire, sont autant de dangers pour ce patrimoine. Pourtant, ce patrimoine est une source formidable de connaissance, mais aussi un potentiel important pour un tourisme qui se veut culturel et respectueux des cultures. Accorder une place de choix à ces traits culturels serait certainement le meilleur moyen de construire un développement durable fondé sur des bases solides et sur une histoire multiséculaire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AFRICA 2009, *Premiers cours technique Africa 2009 sur l'inventaire et la documentation du PCI en Afrique subsaharienne*, Bafoussam, Cameroun, 30 Juin-25 Juillet 2003, Janvier 2004.
2. AGONDANOU J.P., *Porto-Novo, ville d'hier et d'avenir*, Porto-Novo, Imprimerie Rapidex, 1972
3. AKINDELE A., et AGUESSY C., *Contribution à l'étude de l'histoire de l'ancien royaume de Porto-Novo*, Mémoire de l'IFAN N° 25, Dakar, 1953.
4. CAFFE J. (aquarelle) et TIDJANI-SERPOS N., *Porto-Novo, Un rêve brésilien*, Paris, Karthala, 1993.P.23



5. DAVID M., "Poterie domestique et rituelle du Sud-Bénin". In *Archives suisses d'Anthropologie générale*, Genève, 47, 2, 1983, pp. 121-184.
6. HOUENOUE Didier, "La protection du patrimoine à Porto-Novo : l'action de la Maison du patrimoine et du tourisme" In Christine Mengin et Alain Godonou (s/dir.), *Porto-Novo : patrimoine et développement*, Publication de la Sorbonne/Ecole du Patrimoine Africain, 2013, pp.299-314
7. HOUENOUE Didier, *Musique traditionnelle à Abomey*. RMTKA Editeur, Cotonou, 2009, 49 p.
8. LE COUR GRANDMAISON Colette et SAOUMA-FORERO, *Le patrimoine Culturel Africain et la convention du Patrimoine Mondial*, Porto-Novo, UNESCO, 1998.
9. MACHIOUDI D., *Le royaume Yorouba de Adjachè-Ilé (Porto-Novo), De l'origine à nos jours*, ville, collection, 2005.
10. *Monographie de Porto-Novo*, Afrique Conseil, Mars 2006.
11. ROUGET G., *Un roi africain et sa musique de cour. Chants et danses du palais à Porto-Novo sous le règne de Gbèfa (1948-1976)*. Paris, CNRS éditions, 1996.
12. SAVARY, C., "Poteries rituelles et autres objets cultuels en usage au Dahomey". In *Bulletin annuel du Musée d'Ethnographie de Genève*, 13, 1970.
La pensée symbolique des Fo du Dahomey. Thèse, Université de Neuchâtel. Genève, Ed. Médecine et Hygiène, 1976, 396 p.
13. SINOU A., OLOUDE B., *Porto-Novo ville d'Afrique Noire*, Paris, Orstom, 1989.
14. SINOU A. (s/dir.), *Porto-Novo, Atlas Historique*, Paris, ORSTOM-PUB, 1985.
15. SERHAU- SA, *rapport final d'étape n°1 Inventaire et diagnostic physique et institutionnel du patrimoine historique de Porto-Novo*, 2003.
16. VIALARD Monique, *La communauté afro-brésilienne du Golf du Bénin*
17. VIDÉGLA D.K.M., *Un Etat ouest-Africain : le royaume goun de Hogbonu (Porto-Novo)*, thèse de doctorat d'Etat, Paris, Université de Paris I : Panthéon-Sorbonne, 1999.